# FICHE INFORMATION SDIS

A renseigner par l'organisateur

Date: / /

Documents à remettre à la préfecture ou sous-préfecture localement compétente

NOM DE LA MANIFESTATION :								
Adresse de la manifestation (1):								
_	Epreuve ou compétition sportive		Rassemblement sportif sans compétition			Manifestation culturelle		
Type de manifestation	☐ Cycliste ☐ Sur route	□VTT	- '		_		☐ Feu d'artifice	
ifest	Motorisé : ☐ Auto Nb véhicules	☐ Moto :	Motorisé : ☐ Auto ☐ Moto  Nb véhicules :		☐ Moto	☐ Grand rassemblement sur liste préfectorale		
man	☐ Sur circuit permanent homologué		,					
e de	☐ Sur circuit non permanent ou non homologué ☐ Pédestre (2) – Type :					☐ Musicale		
Тур	□ Autre (2) :		☐ Autre (2) :			☐ Autre (2)	:	
Date (s)								
Horaires début et fin								
Nom de l'organisateur de la manifestation :								
Numéro de téléphone fixe : Numéro de téléphone portable :								
Effectif maximum simultané sur la manifestation (3) :  Schéma de l'alerte (4) :  Nom de la parcenne chargée de la cécurité et de l'alerte des coccurs publics (la ignable)								
Public  Nom de la personne chargée de la sécurité et de l'alerte des secours publics (Joignab durant toute la durée de la manifestation) :								
Parti	cipants / Acteurs	M. /	M. / Mme :					
Bénévoles			Tel fixe :					
Autres			Tel portable					
			(4) :					
Public dormant sur place :				Si utilisation d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) dans le cadre de la manifestation (6):				
Manifestation sur voie publique : 🔲 Oui			Non Nom de l'ERP :					
Parc de stationnement dédié : ☐ Oui			Nature de l'utilisation :					
Point d'accueil des secours (5) :				Effectif estimé en simultané au sein de l'ERP :				
			Cha	Chapiteaux :			□ Non Surface :	
	ens de lutte contre l'incendie pr arkings)	estation, Grad	Gradins :					
ies p	arkings)		Nombre de personnes :					
Dispositif prévisionnel de sécurité (DPS) :								
Pour vous aider à dimensionner le DPS, vous pouvez télécharger la grille de calcul sur : http://www.sdis56.fr/memento/previsions/manifestations/liens-utiles/								
Pour les participants Pour les participants					Pour le public : Organisation d'un DPS (7)			
Selon les règles de la féd Médecins □ Non □ Oui			□ Non	□ Oui Nb	:	Type de DPS retenu :		
Seco	uristes	□ Non □ C			□ Oui Nb		☐ Statique ☐ Mixte	
	ulances	□ Non □ C	Oui Nb:	□ Non	□ Oui Nb		☐ Dynamique	
	ciation agrée de sécurité e retenue (8)							
Remarques particulières :								

### 1 Coordonnées et adresse de la manifestation

- Si la manifestation se déroule sur un parcours ou un circuit, préciser les lieux de départ, d'arrivée et l'ensemble des communes concernées par le circuit.
- Si la manifestation se déroule sur plusieurs sites différents, préciser l'adresse de chaque site.

## 2 Choisissez le type de la manifestation organisée dans la liste suivante

- Concentration de véhicules terrestres à moteur / plus de 200 véhicules automobiles Concentration de véhicules terrestres à moteur / moins de 200 véhicules automobiles Concentration de véhicules terrestres à moteur / plus de 400 véhicules à moteur de deux à quatre roues
- Concentration de véhicules terrestres à moteur / moins de 400 véhicules à moteur de deux à quatre roues
- Epreuves ou compétitions sportives avec véhicules à moteur / homologation
- Epreuves ou compétitions sportives avec véhicules à moteur
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / cyclistes
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / pédestres
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / équestres
- Epreuves ou compétitions sportives non motorisées / autres
- · Rassemblements sportifs sans compétition / cyclistes
- Rassemblements sportifs sans compétition / pédestres
- Rassemblements sportifs sans compétition / équestres
- Rassemblements sportifs sans compétition / autres
- · Manifestation culturelle/feu d'artifice
- Manifestation culturelle/musical
- Manifestation culturelle/autres
- · Grand rassemblement (liste arrêtée par le préfet)
- Autre : préciser

#### 3 Population

• Public : effectif maximal simultané et non cumulé sur l'ensemble de la manifestation.

## 4 Schéma de l'alerte

Privilégier l'utilisation d'un téléphone fixe à téléphone portable (problèmes de couverture réseau).

## 5 Point d'accueil des secours sur la zone festive

- Adresse précise de rendez-vous (numéro, dénomination voie, lieu-dit) entre la personne chargée d'alerter les secours extérieurs et les secours afin de les guider sur le lieu réel de l'intervention. Le point d'accueil des secours doit être situé à l'entrée de la manifestation et libre d'accès en permanence.
- En cas de manifestation se déroulant sur circuit ou sur un parcours, le point d'accueil des secours devra être précisé par le requérant lors de l'appel d'urgence.

## 6 Utilisation d'un ERP dans le cadre de la manifestation (gymnase, salle des fêtes, chapiteaux, tentes ...)

- Les établissements recevant du public sont soumis à une réglementation particulière. L'utilisation de ce type d'établissement durant la manifestation peut impliquer la saisine d'une commission de sécurité (démarche parallèle à la déclaration de manifestation).
- · Prendre contact avec la mairie

<u>7 Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)</u>: à destination du public, en supplément des obligations prévues par les fédérations sportives

- Le DPS correspond à l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à personnes à pré-positionner lors de certaines manifestations.
- Le type et la catégorie des Dispositifs Prévisionnels de Secours sont fonction de différents critères. Un référentiel national existe pour vous aider à dimensionner ce DPS. Il est téléchargeable sur le site internet des services de l'État du Morbihan : <a href="http://www.morbihan.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-et-evenements">http://www.morbihan.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-et-evenements</a>

8 Liste des associations agréées de sécurité civile : liste disponible sur le site internet des services de l'État du Morbihan : <a href="http://www.morbihan.gouv.fr/content/download/27878/215936/file/Liste%20des%20associations%20agréées%20de%20sécurité%20civile.pdf">http://www.morbihan.gouv.fr/content/download/27878/215936/file/Liste%20des%20associations%20agréées%20de%20sécurité%20civile.pdf</a>